

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
 Réclames... 4 fr. 50
 Annonces anglaises... 6 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr.	10 fr.
Autres départements	7 fr. 40
Etranger et Union postale	10 fr. 40

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 10 mai 1889

50 français	84	Crédit mobilier	575
50 amortissable	83	Crédit Lyonnais	755
50 nouveau	82	Mobilier espagnol	605
50 français	117	Union générale	712
50 0/0	89	Foncière lyonnaise	313
50 0/0	88	Lombard	528
50 0/0	13	Sarragosse	610
50 0/0	137	Nord-Espagne	2737
50 0/0	1485	Transatlantique	102
50 0/0	820	Suez	102
50 0/0	820	Consolidés à Londres	102
50 0/0	807	Panama	102

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 10 mai.

Commission de l'armée

La sous-commission de l'armée s'est réunie hier, pour procéder à l'examen des chiffres et des documents qui lui avaient été communiqués par le ministre de la guerre. Il en résulte que l'incorporation totale du contingent ne dépassera pas l'effectif prévu par la loi des cadres.

M. Martin Feuillée a mis sous les yeux de la commission les calculs qui ne laissent aucun doute à cet égard : mais il reste bien entendu qu'il faudra défalquer toutes les non valeurs et porter de 4 1/2 pour 0/0 à 6 ou 7 0/0 la proportion des dispenses, à titre de soutiens de famille.

La sous-commission s'est ajournée à jeudi et décide de demander de nouveaux renseignements au ministre de la guerre afin de savoir combien chaque année de service produit de sous-officiers. C'est sur ces nouveaux renseignements que la discussion portera dans la prochaine séance.

Les classes de préfetures

On a distribué hier aux députés le rapport de M. Casimir Périer sur sa proposition ayant pour objet de supprimer les classes de préfetures et de sous-préfetures et d'établir des classes personnelles aux fonctionnaires.

Le rapporteur conclut en demandant que les traitements des préfets, sous-préfets, etc., soient divisés en trois classes. Les traitements seraient attachés à la personne des fonctionnaires et fixés conformément à un tableau annexé à la loi.

Les préfets de 1^{re} classe recevraient 30,000 fr. ceux de 2^e classe, 24,000 fr. ; ceux de 3^e classe 18,000 fr.

Le traitement des sous-préfets sera ainsi fixé : 1^{re} classe, 7,000 fr. ; 2^e classe, 6,000 fr. ; 3^e classe, 4,500 fr.

Les affaires égyptiennes

Le débat sur les affaires égyptiennes dont M. Villeneuve avait résolu de prendre l'initiative, aura décidément lieu demain jeudi, selon toutes probabilités, et au plus tard samedi prochain.

A la suite d'une entrevue que l'honorable député de la Seine avait eue dimanche avec M. de Freycinet, il avait été convenu que celui-ci en référerait au conseil des ministres d'hier et qu'une seconde conférence aurait lieu entre lui et M. Villeneuve.

Le conseil, comme nous le faisons prévoir dès hier, a été d'avis qu'il serait difficile d'ouvrir actuellement un débat public sur les affaires d'Egypte, les négociations diplomatiques étant en pleine activité, et la discussion devant être forcément restreinte, par suite de l'impossibilité de livrer les documents à la publicité. Toutefois, on a décidé que, si M. Villeneuve persistait à vouloir soulever le débat, le ministre des affaires étrangères devrait l'accepter, mais dans les conditions limitées que nous venons de dire.

Dans l'après-midi d'hier, M. Villeneuve a prévenu M. de Freycinet qu'il persistait dans son intention : il a été dès lors convenu que le débat serait porté devant la Chambre demain ou samedi au plus tard. Ajoutons qu'il s'agit non d'une interpellation, mais d'une simple question sur la direction donnée par le ministre des affaires étrangères à notre politique en Egypte au point de vue du maintien de l'opposition traditionnelle de la France à l'intervention turque.

Demandes de poursuites contre un député

M. Drouot, remplacé récemment dans les fonctions de directeur de nos établissements français de l'Inde et arrivé depuis quelques jours à Paris, a déposé hier une demande en autorisation de poursuites pour diffamation contre l'honorable M. Pierre Alype, député républicain de l'Inde française.

M. Pierre Alype a publié jadis dans le *Journal d'Outremer*, dont il est directeur, certains documents judiciaires concernant des procès auxquels M. Drouot a été mêlé autrefois. C'est pour cette publication que M. Drouot voudrait poursuivre M. Pierre Alype. Le président de la Chambre a refusé de recevoir la plainte de M. Drouot, parce qu'un particulier ne peut pas le saisir directement et il l'a renvoyé à se pourvoir devant le procureur de la République, seul compétent pour transmettre à la Chambre une demande en autorisation de poursuivre un de ses membres.

Cette question se complique d'une autre assez grave : M. Drouot, qui n'est remplacé que par intérim dans ses fonctions de gouverneur de l'Inde, et qui par suite est resté fonctionnaire, n'a avisé ni le ministre de la marine dont il dépend, ni aucun de ses autres supérieurs hiérarchiques, de l'initiative qu'il venait de prendre.

Le conseil des ministres va s'occuper de ce dans sa prochaine réunion.

Diverses

La commission chargée d'étudier la question des publications obscènes a décidé de rejeter le système proposé par le gouvernement et d'introduire dans la loi de la presse une disposition assimilant les écrits aux dessins obscènes qui peuvent être saisis et déferés à la police correctionnelle.

— La commission du budget a ajourné à vendredi la nomination de son rapporteur général, afin d'entendre préalablement M. Léon Say.

— M. de Marcère a commencé la rédaction du nouveau texte de loi du divorce conformément aux modifications demandées par la Chambre. On croit que la seconde délibération aura lieu dans la quinzaine.

Informations

Paris, 10 mai.

Le *Journal officiel* publiera aujourd'hui un décret nommant M. Berthelot vice-président du conseil supérieur de l'instruction publique, et M. Dumont secrétaire.

Aucun personnage n'a été présenté jusqu'à présent par M. de Freycinet pour les ambassades de Rome et près du Vatican.

Un comité s'est récemment formé à Paris pour élever une statue à l'amiral Coligny, victime de la Saint-Barthélemy ; cette statue serait placée entre l'Oratoire du Louvre et les arcades qui bordent la rue de Rivoli.

Le comité d'initiative, qui compte dans son sein des protestants et des catholiques unis dans une même pensée de réparation envers une illustre mémoire, s'est inscrit pour une somme de 20,000 fr. sur 100,000 nécessaires à l'érection de ce monument.

Le *National* annonce que dans le prochain mouvement administratif, deux préfets seront déplacés, et deux sous-préfets mis en disponibilité.

M. de Mahy recevra demain matin les délégués de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales et de l'Yonne.

M. Roucoux, directeur des contributions indirectes au ministère des finances, est mort.

L'Institut vient de faire une nouvelle perte : M. Guessard (François), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1867, vient de mourir au Mesnil-Durand (Calvados). Il était âgé de 68 ans.

On annonce que le ministre de la justice vient d'ordonner une enquête au sujet des agissements de M. Collinet de La Salle, président du tribunal de Quimper.

Cette mesure serait motivée par l'attitude qu'aurait prise récemment M. Collinet à l'égard du procureur général de la cour de Rennes.

Il a été sérieusement question, au ministère de la marine, pour des considérations d'ordre purement administratif, de rappeler M. Allègre, gouverneur de la Martinique ; mais, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise, et il est inexact que le conseil des ministres ait été appelé à en délibérer.

On mande d'Orléans que les fêtes commémoratives de la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc continuent au milieu d'une grande affluence et sont favorisées par un temps magnifique.

M. Germain, évêque d'Avranches et de Coutances, a prononcé le panégyrique de Jeanne d'Arc. Son discours a été très modéré ; il ne contient aucune allusion politique.

M. Schnerb, le nouveau directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, vient de prendre possession de son poste ; il a reçu aujourd'hui tous les chefs de service et le personnel de la direction.

Il est inexact que le gouvernement songe à créer un ordre du Mérite civil.

MM. Henry Maret, Dutailly, Firodot, Duportal, Chavanne, de Lanessan, Laporte et Bonnet Duverrier publient une lettre collective déclarant qu'ils n'assisteront pas au banquet Grisel, parce que le programme semble en faire une œuvre de parti politique.

A la suite des accusations dont il a été l'objet, relativement à la reconstruction des Tuileries, M. Caillaux vient d'adresser au journal républicain *l'Avenir de la Sarthe* une lettre dans laquelle il nie énergiquement avoir jamais ordonné aucune somme sans l'autorisation préalable des Chambres.

Il est à remarquer que M. Guichard n'a nullement accusé M. Caillaux d'avoir ordonné indûment des dépenses, mais d'avoir fait voter la Chambre sur des devis incomplets.

Il y aura cent ans, l'année prochaine, à pareille date, qu'a été inaugurée, en France, la coutume des Salons annuels.

Pour célébrer ce centenaire, la Société libre des artistes français a formé le projet d'ouvrir, en 1883, une exposition rétrospective, où tous les peintres et sculpteurs morts pendant le cours de ces cent dernières années se raient représentés par les meilleures de leurs œuvres.

La commission du conseil supérieur de l'agriculture chargée d'examiner les dégrèvements à opérer en matière de vicinalité s'est réunie hier, au ministère de l'agriculture.

Elle a continué l'examen de la question de l'abandon aux communes de leurs trois journées de prestations pour l'entretien de leurs chemins vicinaux et ruraux, et a chargé trois de ses membres du dépouillement de tous les budgets départementaux, afin d'être exactement renseignée sur cette partie de la vicinalité.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

106

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— Rien maintenant... Mon plan n'est pas assez mûr pour être expliqué d'une façon claire, et bien compris... Restez chez vous, monsieur le duc, et mettez-vous l'esprit en repos. Demain j'aurai l'honneur de vous voir, de vous rendre compte de mes démarches et, si vous me demandez un conseil, je pourrai vous le donner utilement.

Georges de la Tour-Vaudieu n'insista pas. Il quitta Théfer qui l'éclaira depuis le haut de l'escalier ; le regagna la voiture et dit à Lot de le conduire rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel.

Arrivé devant la maison qu'il habitait sous un faux nom, il paya largement son cocher, tira de sa poche une troisième clef, il entra chez lui.

Mazette, il est généreux, le particulier, pour un homme qui demeure dans un si vilain

quartier et perche dans une si vieille *cassine* !... murmura l'oncle de notre ami Etienne ; Je ne suis pas curieux de mon naturel, mais je voudrais bien savoir quel drôle de métier il fait la nuit, à se balader en fiacre, à l'heure, avec les clefs de toutes les portes dans sa poche... La fortune d'un maître serrurier, quoi ! E fin, ça le regarde, pas vrai, Milord ? Hop ! Milord, nous rentrons chez nous, mon vieux ! Théfer ne ferma point l'œil de toute la nuit.

Il était doublement préoccupé. Comme le duc il supposait que mistress Dick-Thorn cachait l'introuvable Claudia Varni ; mais il s'agissait d'en avoir la preuve. L'ex-complice de Georges de la Tour-Vaudieu pouvait être dangereuse, il fallait se hâter de la réduire à l'impuissance.

Le policier décida qu'il s'occuperait d'elle dès le matin.

Agir contre Berthe Leroyer semblait moins facile, et l'affaire était tout autrement sérieuse, au double point de vue des moyens d'exécution et des résultats.

L'agent tournait et retournait dans son esprit ce plan ébauché, au sujet duquel il avait refusé toute explication au duc.

Vers huit heures, il sortit de chez lui et se rendit à la préfecture, où son service le retenait jusqu'à dix heures, pour le rapport.

Il prit ensuite une voiture et se fit conduire à l'ambassade anglaise.

Sa position d'inspecteur de la sûreté, position dont il justifia, le fit admettre sur-le-champ auprès des employés de la chancellerie.

— Que désirez-vous, monsieur l'inspecteur ? lui demanda le plumeux chargé du visa des passeports.

— Je viens, monsieur, solliciter quelques renseignements au sujet d'une personne que nous croyons de nationalité française, devenue Anglaise par son mariage et actuellement à Paris.

— Etes-vous officiellement chargé de cette démarche, monsieur l'inspecteur ?

— Officiellement par M. le préfet, oui.

— La personne dont il s'agit serait-elle compromise ? aurait-elle commis un délit ou un crime en France ?

— Je ne saurais répondre à cela, monsieur. J'agis en vertu d'ordres de mes chefs, mais j'ignore pour quelle cause et dans quel intérêt les renseignements en question sont réclamés.

— Le nom de la personne ?

— Mistress Dick Thorn.

— Mistress Dick Thorn... répéta l'employé. La veuve d'un grand industriel anglais mort il y a quelques mois. En arrivant à Paris, il y a cinq semaines environ, elle a fait déposer ici son passeport, je m'en souviens parfaitement, et je ne crois pas qu'il ait été retiré depuis. Je vais sans doute pouvoir vous renseigner...

— J'en serai très reconnaissant.

Le préposé aux visas s'approcha d'un grand cartonnier dont il ouvrit une des cases.

Il prit dans cette case plusieurs dossiers qu'il feuilleta successivement.

— Voici le passeport de mistress Dick Thorn dit-il enfin, veuve de Francis-William Dick

Thorn, sujet anglais, née Claudia Varni, d'origine franco-italienne...

— C'est parfaitement ça ! s'écria Théfer avec joie.

L'employé continua :

— Voyageant avec sa fille Olivia et venant à Paris... Voilà, monsieur l'inspecteur, les seuls renseignements que je puisse vous donner...

— Ils me suffisent, monsieur, et je suis votre très obligé serviteur...

Sachant ce qu'il voulait savoir, Théfer se retira.

La voiture prise à l'heure l'attendait à la porte.

— Rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel... dit-il au cocher, et du train, vous serez payé en conséquence.

Georges de la Tour-Vaudieu attendait l'agent avec une impatience à comprendre.

— Eh bien ! lui demanda-t-il vivement.

— Eh bien ! monsieur le duc, vos suppositions étaient bien fondées.

— Ainsi, mistress Dick Thorn ?

— N'est autre que Claudia Varni.

Le sénateur devint très pâle.

— Avez-vous la preuve de ce que vous dites ?

— Demanda Georges au bout d'un instant.

Théfer raconta son entrevue avec le préposé aux visas des passeports, à la chancellerie de l'ambassade d'Angleterre.

— Ainsi, murmura M. de la Tour-Vaudieu d'une voix sourde et avec un tremblement nerveux, ainsi elle est à Paris !...

— Il ne s'agit point de perdre la tête, reprit

AFFAIRE DE CHAULNES

Nous avons déjà parlé du procès pendant lequel les duchesses de Chevreuse et de Chaulnes...

M. Botoland a fait connaître à la première chambre les accusations dirigées contre Mme de Chaulnes...

Mardi M. Durier a répondu au nom de cette duchesse. Il n'a pas eu de peine à démontrer que le duc de Chaulnes était un homme faible...

Elle choisit sa bru très jeune, afin de pouvoir mener à son gré. Elle lui impose comme confesseur son confesseur à elle, dom Couturier...

On lui reproche de n'avoir pas suivi son mari à Cannes, mais elle relevait à peine de ses deux couches...

Plus tard, à Sablé, elle a été victime d'une odieuse machination. Comme elle refusait de signer l'acte par lequel le duc de Chaulnes donnait à sa mère le château de Sablé...

Les époux se réconcilient et partent pour Florence. La duchesse de Chevreuse les accompagne malgré eux. Le 31 janvier 1881, la duchesse de Chaulnes écrit son frère le prince Borys Galitzin...

Un jour que la duchesse de Chevreuse se trouvait à la soirée chez M. de Talleyrand, un jeune étranger lit un épître amoureuse, de sa composition. Mme de Chaulnes soutient qu'elle a déjà lu ces vers quelque part...

Néanmoins, le duc lui reprocha d'avoir copié pareils vers, et lui prescrivit comme pénitence de faire une retraite de huit jours au couvent de la Visitation...

Le duc allait de plus mal en plus mal, la duchesse de Chevreuse remet à sa bru une dépêche lui annonçant que sa mère, la princesse Galitzin, était gravement malade...

La foule est énorme. Toutes les municipalités irlandaises ont protesté contre le crime. Aujourd'hui, un grand meeting de protestation doit se tenir à Dublin...

Dublin, 10 mai. — Charles Moore a été libéré. Un individu qui s'embarquait sur le vapeur le Sillith a été arrêté hier soir.

Deux employés du railway racontent qu'ils passaient en vélo dans Phoenix-Park au moment du crime. Ils virent deux individus attaquer lord Cavendish et M. Burke...

Les employés du railway s'enfuirent aussitôt, car un des assassins s'avancit vers eux en tenant un couteau ensanglanté...

Londres, 10 mai. — Le Times considérerait la chute de Gladstone, au moment présent comme un malheur national...

La nomination de M. Trevelyan a été bien accueillie en Irlande. M. Hamilton, nommé provisoirement sous-secrétaire en remplacement de M. Burke...

Le Standard engage le peuple irlandais à livrer les assassins afin de montrer qu'il réprovoque hautement leur crime.

Londres, 10 mai. — La Chambre des communes a adopté à l'unanimité la résolution de s'ajourner après la séance d'aujourd'hui jusqu'à demain neuf heures...

L'ATTENTAT DE BASTIA

Une dépêche de Bastia nous a annoncé qu'à la suite de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, les nouveaux élus ont été l'objet d'une tentative d'assassinat...

Les circonstances de cet attentat ont quelque chose de si bizarre, que nous n'en admettons encore la nouvelle que sous bénéfice d'inventaire. Il est l'indice de la persistance de mœurs qui ne sont plus de ce temps...

Le crime qu'on signale détruit brusquement toutes ces illusions. On remarquera le caractère exclusivement local que lui imprime l'événement d'une assez médiocre importance qui en aurait été la cause...

Bastia, 10 mai. Quatre arrestations ont eu lieu. Une perquisition a fait découvrir trois torpilles.

d'Allemagne, et souhaite qu'il devienne un jour la source de l'unité, de l'union et de la puissance de la patrie et celle du respect et de la crainte de ses ennemis.

Le Parlement répond à cette allocution par de vifs applaudissements, et autorise le président à transmettre ses félicitations à l'empereur et à l'impératrice...

Portugal

Lisbonne, 10 mai. — Une procession civique des étudiants de l'Université de Lisbonne a eu lieu hier comme début des fêtes du centenaire du marquis de Pombal...

Toute la presse, sauf les journaux cléricaux, bien entendu, parlent des éminents services rendus par le marquis de Pombal au Portugal...

Russie

Saint-Petersbourg, 10 mai. — Sur la proposition du général Ignatieff, le conseil des ministres a décidé que désormais les juifs ne pourraient s'établir dans un endroit qu'après acquiescement préalable des autorités communales...

Les nouvelles commerciales d'Odessa et du sud de la Russie sont très mauvaises. Dans le cercle d'Ilmet, les paysans se refusent à renouveler les baux et à quitter les fermes...

M. de Giers, ministre des affaires étrangères, est alité. Il souffre d'une fluxion de poitrine. Toutefois, son état ne présente rien d'alarmant.

Londres, 10 mai. — Le Daily Telegraph annonce qu'il est bruit que l'on renonce définitivement au couronnement du czar à Moscou, parce que les autorités de la ville ne peuvent pas garantir la sûreté de l'empereur.

Kronstadt, 13 mai. — Le lieutenant Dannenhauer, Newcombe, Marius-Cole et Sing sont partis hier à bord du vapeur Hidalgo, allant à New-York par Liverpool.

Bulgarie

Berlin, 10 mai. — Une dépêche privée, adressée de Saint-Petersbourg à la Gazette de Voss, dit que le prince de Bulgarie a eu de longs entretiens avec le général Ignatieff, afin de lui demander l'appui de la Russie dans les questions bulgares intérieures et d'importantes subsides...

Egypte

Le Caire, 10 mai. — Le khédive a réuni aujourd'hui les consuls de grandes puissances, il a conféré ensuite directement avec les consuls d'Angleterre et de France dont l'insistance énergique l'a décidé à ne pas attendre la réponse de la Porte pour prononcer diverses commutations de peines...

Des désordres étaient à craindre si l'ingérence de la Porte s'était affirmée dans cette circonstance.

L'accord complet des consuls anglais et français a été très remarqué et leur fermeté unanimement louée. Il est bruit que le ministre refuse de reconnaître le décret du khédive, parce qu'il laisse aux officiers leur rang et leur pension militaire.

Il se confirme qu'un chef rebelle a été tué dans le Soudan, mais que ce n'est pas le faux prophète, celui qui a soulevé l'insurrection.

Maroc

Londres, 10 mai. — Le Daily News dit que le ministre anglais au Maroc a été assailli à coups de pierre par une foule de Maures dans la rue principale.

Le sultan Muley-Hassan aurait fait emprisonner 600 hommes.

LE DRAME DE DUBLIN

Dublin, 10 mai. — La ville a été hier soir très agitée. Des groupes silencieux se forment dans les rues aux alentours des bureaux du Freeman.

Elle a chargé également deux de ses membres de recueillir les prix des journées de prestations adoptés dans chaque département, afin de fixer une moyenne.

Un employé des Postes vient encore d'être arrêté, mais au sujet d'un vol qui n'a pas de rapport avec celui du 15 avril dernier.

Cet individu, âgé de 19 ans, nommé Jules T..., avait été il y a un mois, suspendu de ses fonctions par suite d'irrégularités constatées dans son service. En dernier lieu, il était employé au bureau de poste de la rue des Halles, où on le soupçonnait de la disparition d'une lettre chargée contenant un billet de 1,000 francs...

Hier matin, vers onze heures, le directeur des postes le faisait appeler à son cabinet, place du Carrousel, pour l'interroger au sujet de cette disparition.

Un inspecteur de police du commissaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui se trouvait là, se jeta sur lui; il voulut le désarmer, T... opposa une énergique résistance, et tous deux se roulerent sur le parquet.

Des garçons de bureau, appelés par le directeur, vinrent prêter main-forte à l'inspecteur qui, aidé d'un gardien de la paix, conduisit T... au Dépôt.

Il est à croire que cette tentative de suicide n'était que simulée, car le revolver saisi marcha très difficilement et est dépourvu de plusieurs pièces.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Paris, 10 mai. — Par un singulier contraste, au moment où la France se prépare à indemniser les victimes de Saïda, les Espagnols qui lors des événements en ont profité pour faire une visite au pays d'origine, sont depuis longtemps revenus. Mais l'immigration prend des proportions considérables depuis quelques jours...

Des « felouques marocaines » débarquent aussi chaque jour de nombreux indigènes se rendant aux moissons.

Alger, 9 mai. — Le bruit court qu'un engagement favorable à nos troupes aurait eu lieu dans le Djebel-ben-Crous au sud du chott Tigri. L'avant-garde de la colonne Marmet ayant atteint les dissidents le 28 avril, avis en fut immédiatement donné au gros de la colonne qui se trouvait à une demi-journée de marche...

La cavalerie divisée en deux petites colonnes a pris par la droite et par la gauche se dirigeant rapidement sur les points fixés par le commandant Marmet, de façon à cerner les insurgés et à leur couper la retraite. De son côté, la colonne devait marcher toute la nuit et on calculait qu'elle atteindrait l'ennemi dans la matinée.

Etranger

Italie

Rome, 10 mai. — Le Vatican a expédié à l'archevêque de Dublin des ordres, afin que les catholiques déclarent, dans un document public, séparer nettement leur cause de celle des sectaires.

Le vote au scrutin secret pour l'adoption du traité de commerce franco-italien a donné 172 voix pour et 86 contre.

Allemagne

Berlin, 10 mai. — Dans la séance d'hier du Parlement allemand, le président annonce la naissance du fils du prince Guillaume.

Il dit que le nouveau-né est l'héritier de l'empire

l'agent de police, mais de réfléchir sérieusement et d'agir ensuite... la situation se dessine et je l'aime mieux comme ça... L'ennemi est en face de nous, il se découvre et semble nous provoquer... C'est à nous, non seulement de nous mettre en défense, mais de porter les premiers coups.

Le sénateur, livide, les yeux vacillants, les tempes humides paraissait anéanti.

— Je n'ai plus de pensée... plus d'énergie... plus de courage... balbutia-t-il, cette femme m'épouvante.

— Eh! monsieur le duc, vous avez peur de tout! répliqua Théfer d'un ton dont il parvenait mal à cacher l'ironie. Avant de trembler si fort, sachez du moins quel péril vous menace...

— Je ne le sais que trop.

— Vous pourriez vous tromper... Claudia Varni me semble bien moins forte que vous ne paraissez le croire...

— Vous ne la connaissez pas!... Elle est capable de tout!... C'est le génie du mal...

— Encore une fois, monsieur le duc, raisonnons avant de prendre l'alarme... Claudia Varni ne se dissimule pas sa faiblesse... Cela résulte pour moi des termes mêmes de la lettre d'invitation...

Georges releva la tête.

— Comment cela? demanda-t-il.

— Cette lettre est signée: Mistress Dick-Thorn, poursuivit le policier, parce que celle qui l'envoie pensait que vous n'accepteriez point l'invitation de Claudia Varni, et qu'elle vous

avertirait maladroitement de sa présence à Paris.

Les quelques lignes formant le post-scriptum, et dont l'écriture est déguisée pour que vous ne la reconnaissiez pas, ont pour but d'exciter votre curiosité et de vous contraindre à vous rendre à la soirée de mistress Dick-Thorn... Claudia prend des biais pour vous attirer chez elle, donc elle se sent incapable de vous imposer sa volonté... donc nous serons les plus forts...

Le sénateur secoua la tête avec incrédulité.

— Oui, les plus forts! répéta le policier. Si la femme qui nous préoccupe avait des armes sérieuses contre nous, elle serait allée tout droit à l'hôtel de la rue Saint-Dominique, vous imposant sa présence et vous dictant ses conditions... Elle n'en a rien fait... C'est à vous de vous présenter chez elle et de lui dicter les vôtres!

— C'est impossible...

— Il le faut, cependant...

— Quoi, vous voulez que j'aille à cette fête où sans doute je tomberais dans quelque piège tendu pour me perdre?

— Ce n'est pas ainsi, monsieur le duc, que je comprends une visite à mistress Dick-Thorn... Votre présence à la soirée de la rue de Berlin serait maladroite, puisqu'elle apprenait à tout le monde que votre absence était si nuisible...

— Alors, donnez-moi le mot de l'énigme. Théfer sourit.

— A l'heure qu'il est, le duc Georges de la Tour-Vaudieu se nomme Frédéric Bérard, n'est-ce pas?

— Oui.

— Eh bien, c'est Frédéric Bérard, bon bourgeois, demeurant à Paris, rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel, qui se présentera sous un prétexte quelconque chez mistress Dick-Thorn et qui, dans ces conditions, n'ayant aucun piège à craindre et pouvant parler librement, saura ce que Claudia Varni veut au duc de la Tour-Vaudieu...

XLVI

Les yeux du sénateur brillèrent.

— Je crois, dit-il ensuite, que vous avez raison...

— J'ai raison certainement... En déjouant la manœuvre de votre adversaire, en portant le premier coup, vous vous assurez la victoire. Si habilement construit que soit l'échafaudage, vous le ferez couler... Mistress Dick-Thorn compte sur votre présence à sa fête...

C'est le matin même du jour de cette fête que vous la surprenez en vous présentant chez elle à l'improviste.

— J'irai! s'écria Georges.

— Et n'oubliez pas, poursuivit Théfer, si elle tente de vous effrayer, qu'elle ne pourra le faire qu'en évoquant de vains fantômes... Esther Derieux est folle et séparée du monde... René Moulin absent... et quand à Berthe Leroyer... Il s'interrompt.

— Eh bien, murmura le duc avidement, Berthe Leroyer?

— Ne sera plus à craindre... acheva Théfer d'un ton bref, puis il prit respectueusement congé et quitta le vieillard très préoccupé de

l'entrevue prochaine et décisive qu'il devait avoir avec Claudia Varni.

Le policier n'avait rien à faire ce matin à préfecture.

En se séparant de M. le duc de la Tour-Vaudieu, il se rendit à sa demeure, rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel.

Là, il fit subir à sa physionomie une de ces prodigieuses modifications dans lesquelles Brasseur excelle, et qui rendent un homme d'un aspect méconnaissable.

Il s'habilla comme un petit industriel allant passer une journée à la campagne et gagna d'un air distrait le faubourg Saint-Antoine, où il prit la voiture-omnibus conduisant à Montreuil.

Vers midi il mettait pied à terre dans la localité que ses péchés ont rendue célèbre, il traversait dans toute sa longueur et, arrivés aux dernières maisons, il suivait sans hésiter un sentier bordé d'épines noires, serpentant au milieu de terrains peu fertiles où des raiis étioles, pendant à des ceps maigres et potardes achevaient de mûrir tant bien que mal.

Ce chemin conduisait au village de Bagnolet illustré par une chanson de Béranger, et où Parisiens vont manger, le dimanche, des gigoteries fort estimées.

Bagnolet est bâti au pied d'une colline qui on déchire les flancs depuis bien des années pour l'extraction de la pierre à plâtre, et qui est une capsulière de l'Etat occupait le sommet à l'époque où se passaient les faits que nous venons de conter.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Judi, 11 mai, 131^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 26; coucher, 7 h. 27. Les jours croissent de 2 minutes.
Ephémérides (1745). — Bataille de Fontenoy.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Obissier directeur de l'octroi de la ville de Lyon. Appelé il y a deux ans à peine à ce poste important en remplacement de M. Olibo, M. Obissier avait déjà signalé son administration par des réformes considérables. Il n'était âgé que de quarante ans.

Les fausses pièces de cinq francs émises ces temps derniers, en grand nombre sur notre place, sont loin d'être toutes retirées de la circulation. Nous avertissons encore les personnes qui, ayant eu la malchance d'en recevoir en paiement, essayent obstinément de les faire passer, qu'elles s'exposent au danger d'être arrêtées.

Ainsi est-il arrivé hier à un sieur Pierre R... demeurant rue Grôlée, qui s'est présenté à diverses reprises chez des petits boutiquiers pour échanger une de ces pièces fausses contre de la belle monnaie ayant cours.

Signalé à des gardiens de la paix, notre homme a été arrêté comme coupable de tentative d'escroquerie, et écroué à la Permanence, à la disposition de M. Maroix, commissaire de police.

Trop souvent les agressions nocturnes dont les récits alimentent la chronique des journaux ne sont dues qu'à l'imagination fertile des ivrognes. Le fait suivant en est un exemple frappant.

Dans la soirée du 8 courant, M. François Carel, chaudronnier à Oullins, venait déclarer au poste qu'un individu, complètement ivre, et qui s'était blessé dans plusieurs chutes successives sur le pavé, venait d'essayer de se jeter sur les rails du chemin de fer au moment où un train arrivait à toute vitesse. Ce n'est qu'à grand-peine qu'il avait pu le retirer à temps.

Or, le même soir, à 7 heures, un sieur Stanislas C..., agent d'assurances à Lyon, rue Villeroi, venait déclarer au même poste qu'il avait été assailli près du barrage de la Mulatière, par deux individus qui l'avaient roué de coups et fait plusieurs blessures à la tête.

Confronté avec M. Carel, celui-ci l'a parfaitement reconnu pour l'individu qu'il avait sauvé d'une mort certaine; pressé de questions, C... a fini par avouer qu'il ne se rappelait de rien.

Contravention a été dressée à la pseudo-vie-time.

Toujours les suicides :

Un sieur Jean Ginet, âgé de 62 ans, comptable à Beaujeu s'est suicidé avant-hier matin dans son domicile en s'asphyxiant à l'aide du charbon de bois.

Avant de mettre à exécution son fatal projet, il avait écrit une lettre à un de ses amis pour le charger de ses dernières volontés. Celui-ci s'est empressé d'accourir, espérant encore arriver à temps pour le sauver, mais il était trop tard; il a trouvé le vieillard étendu sans vie sur le plancher près du réchaud encore allumé.

Ce suicide est attribué à des chagrins de famille.

Avant-hier [matin, un sieur Jean Berthier, âgé de 26 ans, employé à la gare du Bourg-de-Thizy, a été victime d'un cruel accident.

Comme il se préparait à fermer la porte d'un wagon de marchandises qu'il venait d'aider à décharger, le train s'est mis en marche et le malheureux a eu le bras droit pris entre une des colonnes de fonte supportant la toiture de la veranda et la porte du wagon. Le membre a été trancé en trois endroits.

Malgré la gravité de la blessure, le docteur qui lui a donné des soins espère pourtant n'être pas obligé d'avoir recours à l'amputation.

Le sieur F..., débitant de boissons, rue Saint-Georges, est un de ses meilleurs clients, mais, quand il a bu, il devient d'humeur peu commode.

C'est ainsi que la nuit dernière, il a été pris, au moment où il venait de fermer son établissement, d'un accès de fureur telle, qu'il s'est mis à briser meubles, glaces, vaisselle, etc. Sa femme pour échapper aux coups du forcené, a dû prendre la fuite et se réfugier chez des voisins.

Procès verbal a été dressé contre ce dangereux ivrogne.

Quatre ouvriers se promenaient hier soir en bateau sur une île située à proximité de la gare de Genève.

Soudains à la suite d'un faux mouvement, la fragile embarcation chavira, et voilà nos quatre navigateurs à l'eau. Heureusement tous étaient bons nageurs et en quelques brassées ils ont pu regagner la rive sains et saufs. Ils en ont été quitte pour aller changer de vêtements, après ce bain intempestif.

Le 8 courant, un violent incendie a éclaté dans le magasin de rouennerie tenu par Mme Chaise à Mornant.

Malgré la promptitude des secours, une grande partie des marchandises a été détruite par les flammes ou détériorée par l'eau jetée sur le foyer.

Les pertes sont évaluées à une somme de

mois d'emprisonnement pour tenue de maison de jeu clandestine, et tentative de corruption d'un agent de police, se présentait hier, sur appel, devant la quatrième chambre de la cour.

M. Genton, qui a présenté sa défense, a réclamé l'indulgence de la cour et la réformation du jugement de première instance.
L'arrêt sera rendu aujourd'hui.

Une affaire importante, de fraude, est venue à la même audience.

M. Jinod, conseiller municipal de Saint-Etienne, a fait appel de deux jugements du tribunal correctionnel de cette ville qui le condamnent à des amendes diverses pour contravention aux règlements de la régie et pour insultes aux employés de cette administration dans l'exercice de leurs fonctions. M. Jinod a un important entrepôt de liquides et une fabrique de vinaigre.

Cette affaire a été renvoyée à aujourd'hui pour les plaidoiries.

M. Jacquier, avocat, présentera la défense de M. Jinod.

Tribunal correctionnel de Lyon

Le sieur Jean Jeannot, cafetier, rue Sainte-Catherine, 17, chez qui la police avait fait dernièrement une descente, comparait hier en police correctionnelle sous l'inculpation de tenue de maison de jeu clandestine.

Il a été condamné à un mois de prison.

Le tribunal l'a en outre interdit de ses droits civils pendant cinq années et a prononcé la confiscation du mobilier garnissant la salle de jeu.

Encore quelques exemples de ce genre et les tripots de notre ville finiront probablement par disparaître.

VOL A L'ADMINISTRATION DES POSTES

Depuis quelque temps l'administration des postes joue vraiment de malheur. L'émotion causée par le vol important de ces jours derniers à l'hôtel des postes à Paris était à peine calmée qu'un autre vol considérable était commis dans notre ville au bureau de poste des Terreaux.

Un nommé B..., commis, s'est emparé avant-hier soir d'une somme de 50,000 fr. contenue dans plusieurs lettres chargées.

Le lendemain, comme il ne parut pas au bureau, les soupçons furent prompts à s'éveiller. Le receveur ouvre aussitôt une enquête et n'eut pas de peine à constater la réalité des faits. Il s'empressa de prévenir la police qui commença aussitôt ses investigations.

A la première nouvelle, un mandat d'amener fut aussitôt lancé dans toutes les directions par M. le procureur de la République. Dans l'après-midi, M. Rigot, juge d'instruction, accompagné de MM. Morin, chef de sûreté, et Marroix, commissaire de police, se sont rendus au bureau de poste. Les magistrats ont vérifié les livres et recueilli les documents nécessaires.

A l'heure où nous écrivons, B... n'a pas encore été arrêté: Nous donnerons demain de nouveaux détails.

UN CRIME ODIEUX

La commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or a été mise en émoi ces jours derniers par la découverte d'un crime de séquestration d'enfant.

Au lieu dit Moulin Galatier habitait un jeune ménage dont le chef, un sieur B..., travaillait comme ouvrier chaudronnier dans les ateliers de construction de M. Debiaune, à Vaise. Dimanche matin, B... et sa femme, qui ont deux enfants, l'un âgé de quatre ans et demi et l'autre de un an, quittaient leur domicile emmenant seulement le plus jeune.

Les voisins qui depuis longtemps avaient remarqué les mauvais traitements dont l'aîné était victime, de la part de ses parents, ne prêtèrent qu'une médiocre attention à ce fait, pensant que l'absence de ces derniers n'était que momentanée.

Le surlendemain seulement, les époux C... n'étant pas de retour, les habitants s'émurent; on commença par dire tout bas, puis tout haut, que le pauvre petit avait bien pu être victime de la brutalité des siens. Ces propos ne tardèrent pas à venir aux oreilles des autorités locales. Le garde champêtre de la commune envoyé sur les lieux, dressa une échelle contre une des fenêtres du logis et aperçut le pauvre petit attaché par la ceinture au moyen d'une corde fixée à la poignée de la porte.

Enfoncer la porte et délivrer l'enfant qui était dans un état de prostration complète, les vêtements souillés, fut l'affaire d'une minute. On se hâta de le transporter chez un voisin M. Rollet qui voulut bien s'en charger et où tous les soins nécessaires lui furent prodigués.

On comprendra la légitime indignation des habitants de Saint-Didier contre les barbares parents qui ont ainsi abandonné leur enfant au risque de le laisser mourir de faim.

Les époux B... qui hier n'avaient pas encore reparu à leur domicile sont activement recherchés.

malade, et l'engage à partir pour Paris. Bien que ne marchant qu'avec des béquilles, la jeune duchesse allait partir, quand le préfet de Florence, qu'elle connaissait, l'informa que sa mère n'avait jamais été malade. La duchesse de Chevreuse avait imaginé ce stratagème afin de pouvoir accuser sa bru d'avoir abandonné le duc presque mourant.

Le 20 mai, on revient à Paris. A la gare de Lyon, le duc veut monter en voiture avec sa femme; la duchesse de Chevreuse le fait descendre de voiture et l'emmène dans son hôtel. Le 23 mai, la duchesse de Chevreuse, lasse de souffrir, intente une demande en séparation de corps. Le 15 juin, le duc, à l'instigation de sa mère, forme une demande reconventionnelle.

Douze jours après, il écrit sous la dictée de sa mère un testament qui enlève à sa femme son usufruit légal sur le patrimoine de ses enfants et confie à la duchesse de Chevreuse l'administration de la fortune, la tutelle et la garde des enfants.

Le duc meurt le 4 octobre. Avant de mourir, il avait demandé à voir sa femme; mais la duchesse de Chevreuse, qui le tenait séquestré, avait refusé d'accéder à son désir.

M. Durier examine ensuite les faits de la procédure et attaque la composition du conseil de famille, dans lequel ne figurent pas les parents de la duchesse de Chevreuse.

L'audience est levée à quatre heures, et l'affaire est renvoyée à huitaine pour la continuation de la plaidoirie de M. Durier.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 10 mai. — Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 3 mai 1882, un secours de 1,800 francs a été accordé à la commune de Salt-en-Donzy, pour l'installation d'une école de filles, et un secours de 200 francs à la commune de Saint-Priest-en-Jarez, pour l'achat d'un mobilier scolaire pour son école laïque de filles.

Hier, la demoiselle Louise-Marie R..., âgée de 31 ans, demeurant rue Saint-Michel, n° 1, avec sa sœur, a dû être admise à l'hospice de la Charité comme atteinte d'aliénation mentale.

C'est dimanche, dans la soirée, que les premiers symptômes de la maladie se sont déclarés. La demoiselle R... voulait se jeter dans la rue, par la fenêtre du 1^{er}, en enjambant le balcon. Sa sœur l'en a empêchée à plusieurs reprises, ainsi que les voisins.

La police a aussitôt procédé à une information, et M. le maire a pris un arrêté de séquestration.

Cette infortunée n'habitait Saint-Etienne que depuis quelques jours. Elle avait été institutrice à Boulogne-sur-Mer avant de venir à Saint-Etienne.

ISERE

Grenoble, 10 mai. — Un nommé D..., balancier, a été arrêté hier sous l'inculpation de viol et d'attentat à la pudeur sur la personne de deux jeunes filles, âgées l'une de six ans et l'autre de huit ans.

Cet ignoble personnage nie énergiquement tous les faits qui lui sont reprochés.

La société de gymnastique de Grenoble organise une fête de bienfaisance, avec les concours des sociétés de Genève, de Lyon, etc.

Cette fête aura lieu dans le courant de ce mois, à l'Esplanade de la Porte-de-France.

Les musiques militaires donneront un festival le soir, au Jardin de Ville, éclairé à giorno.

Le lendemain, à l'Esplanade, grandes courses de vélocipèdes et de tricycles, organisées par le Vélo-Club grenoblois.

Voiron. — Il y a quelques jours, Mme Queyron, ménagère au hameau de la Tallegardière, s'absenta quelques instants de son domicile pour aller porter un pain au four, laissant seul dans sa cuisine son petit garçon âgé de trois ans.

Quand elle revint, quels ne furent pas sa douleur et son effroi de trouver sa maison pleine de fumée et les vêtements de son enfant tout en feu. Elle s'empressa de le déshabiller et de faire mander M. le docteur Brun-Buisson; mais, malgré tous les soins qui furent prodigués au pauvre petit, il expira quelques heures après des suites de ses brûlures.

L'enfant avait sans doute trouvé à sa portée une allumette qu'il aura allumée et aura ainsi communiqué le feu à ses jupes.

Les époux Queyron sont inconsolables.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 10 mai. — La situation de Victor Donnet, le héros du drame de la Nerthe, actuellement à l'hôtel-Dieu, paraît entrer dans une nouvelle phase.

Au physique, l'état du blessé est satisfaisant; les plaies provenant de la double amputation qu'il a subie se cicatrisent et M. le docteur Combalat trouve que son malade est relativement aussi bien que sa position le comporte.

Mais au moral, l'état de Donnet a bien changé; celui-ci a perdu son air gouailleur des premiers jours, quoiqu'il n'ait pas été procédé à un nouvel interrogatoire. Le blessé est devenu sombre; il parle peu et refuse toute nourriture, malgré les paroles d'encouragement et les soins qu'on lui prodigue.

Donnet aurait déclaré qu'il espérait mourir de ses blessures, mais que plutôt que d'y survivre il se laisserait mourir de faim, voulant emporter son secret dans la tombe.

Au Palais

Cour d'appel de Lyon

M. Jacob, propriétaire du café du Cercle, rue de l'Hôtel-de-Ville, qui avait été condamné par le tribunal correctionnel de notre ville à deux

25,000 fr. couvertes par une assurance à la Caisse générale.
Les causes du sinistre sont accidentelles.

Le 6 courant, un sieur R..., domestique chez M. Gonnet, voiturier à Givors, avait été chargé par son patron de conduire à Lyon une voiture chargée de bouteilles destinées à un commerçant de notre ville, et de toucher le montant de la facture s'élevant à la somme de 273 fr.

R... s'est bien acquitté de sa commission: il a livré la marchandise, touché l'argent, puis... a disparu, abandonnant sur la route son équipage.

L'infidèle domestique est activement recherché.

Un jeune filou, le nommé Joseph P..., âgé de 16 ans sans domicile avait adroitement sous trait, ces jours derniers trois porte-monnaies appartenant à des blanchisseuses occupées à laver leur linge dans une platte du quai de la Charité.

Il a été arrêté hier soir sur le cours Charlemagne, au moment où il dépensait gaiement l'argent volé à la vogue des Choux.

On signale la disparition d'un sieur Pierre Guinet, âgé de 88 ans, domicilié depuis quelques semaines à Saint-Genis-Laval. Il est à craindre que ce vieillard ait été victime de quelque accident ou se soit suicidé.

Voici son signalement :

Taille moyenne, cheveux blancs, front découvert, yeux gris, nez long, bouche moyenne, menton petit, visage long, barbe blanche, paletot noir court, pantalon laine grise, chaussé de souliers et coiffé d'un chapeau noir.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 9 mai, 4 h. 30 soir.

Température : La distribution des pressions a peu changé depuis hier; le baromètre reste très haut dans l'Ouest, (Brest, 775) et relativement bas sur l'Italie et la Russie, (Palermo, 760, Wilna, 755).

Probable : Beau temps, nuit froide.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui jeudi 11 mai, pour la dernière fois, *Robert-le-Diable*, grand-opéra en 5 actes, avec les concours de M. Salomon, de l'Opéra, M. Queyrel, Mmes Baux et Fincken.

Demain vendredi, par extraordinaire, *Faust*, avec M. Bosquin de l'Opéra, dans le rôle du docteur Faust, et M. Bataille dans celui de Méphistophélès.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mai.

La séance d'aujourd'hui, a démenti les promesses, un peu vagues, il est vrai, qu'avait données la séance précédente.

Elle s'est écoulée dans un marasme absolu; les variations de la cote sont insignifiantes, imperceptibles mêmes, et le marché semble devoir retomber dans cette apathie qui a caractérisé le mois d'avril.

Les tendances font défaut partout; nous ne pouvons que donner quelques cours.

Le 3 0/0 clôture à 117,35, le 5 0/0 à 84,02 1/2, l'Amortissable à 84,20. Ce sont les cours d'hier.

Italian légèrement faible à 89,90; Turc assez bien tenu.

Suez en réaction d'une vingtaine de francs; les bruits d'entente qui circulent, au sujet des pourparlers entamés entre la ville et la Compagnie du gaz, donnent de la fermeté à ses actions.

Chemins français sans affaires.
Les actions du Crédit de France ont été l'objets de négociations suivies.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 10 mai, minuit.

— M. de Freycinet a prévenu le gouvernement italien que les traités avec la France expirent le 15 mai et qu'aucune nouvelle prorogation ne serait accordée.

— Le marquis de Royer, ancien sénateur de l'empire, est mort à Paris, ce matin, d'une attaque d'apoplexie.

— Un service de 150 gardiens de la paix a été commandé pour le banquet Grisel.

— Une ambassade Siamoise est attendue demain; elle descendra à l'hôtel Continental.

— M. Collinet de Lassalle, président du tribunal de Quimperlé, est cité à comparaître devant la cour de cassation pour injures publiques au procureur général de la cour de Rennes.

— Une dépêche de Saint-Petersbourg dit que le czar a refusé tout concours pécuniaire et diplomatique au prince Alexandre de Bulgarie.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 10 mai.

3 0/0	»	Egypte	340
3 0/0 nouveau	»	Banque Ottom.	820
5 0/0	117 30	Chemins tures	»
Italian	89 95	Alpine	»
Turc	13 52	Rio	662 50
Extérieure	28 3/8	Panama	»

CHOSSES & AUTRES

Une exposition d'enfants

Voici quelques détails intéressants sur l'exposition d'enfants qui vient d'avoir lieu à la Nouvelle-Orléans :

Depuis longtemps déjà, toutes les feuilles américaines annonçaient, à grand renfort de réclames, que toutes les mères et nourrices pouvaient se faire inscrire. Trente prix, consistant en sommes assez élevées, devaient être distribués par un jury composé de médecins, présidé par le docteur Churchill H. Woot, qui est, paraît-il, un spécialiste autorisé pour les maladies de l'enfance.

Au jour dit, 162 babies prenaient part au concours. Il en était venu de partout, — jusque des Etats les plus éloignés ; mais on sait que, pour nous autres Américains, les distances n'existent pas !

On avait construit tout exprès une sorte de hall immense, divisé en une infinité de compartiments, très luxueusement aménagés, où se tenaient les mamans et leurs nourrissons. Il y avait deux sections : enfants de six mois à un an et enfants de un à deux ans.

Un troisième groupe comprenait les « petits prodiges », c'est-à-dire les infortunés bambins trop précoces, que leur mauvaise étoile avait doués de qualités tout à fait surprenantes, — en un mot, tous les Pies de la Mirandole américains ! Ceux-ci étaient admis jusqu'à l'âge de huit ans.

Il y avait là de petits bonshommes, hauts comme la main, qui vous récitait tout Longfellow sans manquer un vers ; d'autres qui, sans le secours d'aucune opération écrite, calculaient comme Newton ; d'autres enfin, qui, fils d'acrobates et acrobates eux-mêmes pouvaient prouver en dépit de leur taille, que les doubles sauts périlleux n'avaient, depuis longtemps, plus de secrets pour eux.

Dès le premier jour, il fut aisé de voir que la grande médaille serait certainement décernée à un baby venant de Pensylvanie qui, âgé de sept mois, paraissait avoir près de deux ans. C'était une sorte de phénomène dans

son genre. Il avait déjà toutes ses dents, et ce petit hercule commença à marcher.

Il semblait d'ailleurs assez peu commode de sa nature, et il donnait tout le mal possible à sa nourrice.

Un autre enfant était aussi tout à fait remarquable ; mais bien qu'il ne fût tout au plus que couleur « pain d'épice », il était de race noire, et il fut exclu du concours et gardé seulement à titre de curiosité.

Comme il n'y avait pas de jury d'admission, les prétentions maternelles s'étaient donné libre carrière, et il y avait là un certain nombre de marmots qui n'avaient rien d'étonnant. C'était, toutefois, la plus superbe nursery qui se puisse trouver.

Une sage précaution du comité d'organisation avait été de faire jouer, pendant les heures d'ouverture, à un orchestre spécial, les morceaux les plus bruyants... De cette façon, les visiteurs pouvaient admirer les enfants sans être incommodés de leurs cris.

Un nouveau genre de pêche

On va expérimenter, sur le littoral méditerranéen, un nouveau genre de pêche. C'est une pêche de nuit, à la lumière électrique.

On prend, à cet effet, un globe de verre à l'intérieur duquel aboutissent les deux fils conducteurs, disposés avec cônes de charbon dur. Les fils sont revêtus de gutta percha.

Le globe de verre est armé d'un lest avec flotteur, ce qui permet de le maintenir à volonté à une certaine profondeur dans les eaux de la mer. Les batteries électriques sont placées dans un bateau pêcheur. Quand l'électro-aimant est en activité, on lance le globe de verre à la distance voulue : la mer étant éclairée dans un grand rayon, le poisson est attiré par cette vive lumière.

D'autres bateaux, armés de filets, entourent toute la partie éclairée et s'avancent vers le globe, en ramassant les poissons qu'on aperçoit très distinctivement. C'est là une pêche fructueuse, trop fructueuse même, et l'administration ne l'a autorisée qu'à titre d'essai.

Mots de la fin

En cour d'assises :
— Accusé, dites-nous pourquoi vous avez jeté votre femme à la rivière ?
— Mon président, elle était malade... et le médecin recommandait l'hydrothérapie ! ..
— Quelle drôle d'idée vous avez eue, ma chère, de mettre le portrait de votre mari dans votre salle à manger ?
— Vous ne le connaissez pas ?... je l'ai placé là en qualité de nature morte !

SPECTACLES DU 11 MAI

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2 :
« Robert-le-Diable. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui jeudi, à 8 h. :
« Le Meurtre de Théodore. »
« Les Dominos roses. »

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui jeudi, 11 mai, 10^e représentation de « Serge Panine », par la troupe du Gymnase dramatique de Paris, avec le concours de Mme Favart de la Comédie-Française.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 10 mai 1882

Rentes	Comptant	Actions	
3 1/2 0/0.....	84	Gaz de Lyon.....	
5 0/0 amortissable.....	84 22	Gaz de la Guillaumière.....	
4 1/2.....	80 95	Mines de la Loire.....	
5 0/0 français.....	117 50	Montarabert.....	
Autrichien 4 0/0.....	13 00	Rive-de-Gier.....	
Russe 5 0/0.....	80 95	Société Lyonnaise.....	
Espagne 3 0/0.....	80 95	Bateaux-Omnibus.....	
Deite Egypt. unifiée.....	340	Eaux.....	
Actions			
Crédit mob. Espag.....	575	Verrières.....	
Crédit Lyonnais.....	752 50	Verrières L. et Rhône	
Union générale.....	752 50	Croix-Rouss.....	
B. Lyon et Loire.....	80 95	Obligations	
B. Hypothéc. France.....	80 95	Ville-de-Lyon.....	
Soc. foncière Lyon.....	80 95	Ville-de-Paris 1869.....	
Banque Ottomane.....	820	Ville-de-Paris 1871.....	
Paris-Lyon-Médit.....	820	Lombardes-anciennes.....	
Che. Autrichiens.....	715	Lombardes-nouvelles.....	
Lombard-Vénitien.....	317 50	Saint-Etienne.....	
Saragosse.....	628 75	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	
Nord-Espagne.....	612 50	Paris-Lyon-Médit.....	
Suez.....	2755	1882 3 1/2	

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Rempart (Saint-Georges) angle de la rue du Dojenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS
Connait l'allemand

Le rédacteur gerant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Etude de M. Fontenelle, huissier à Lyon, pl. des Terreaux, 7

VENTE MOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 14 mai 1882, à Villeurbanne, lieu des Charpennes, place de l'Église, à onze heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, consistant en : tables, chaises, buffet, pendules, tableaux, canapés, fauteuils, glaces, bureau, candélabres, etc.

Pour extrait : Signé: Fontenelle.

VENTES JUDICIAIRES

Le samedi 13 mai 1882, à onze heures du matin, sur la place publique des Célestins, à Lyon, il sera vendu, divers objets saisis, tels que : voitures, chevaux avec les harnais et les accessoires y relatifs.

Le vendredi 12 mai courant, à onze heures du matin, place d'Aguesseau, vente d'objets saisis, consistant en : guéridon, chaises, table à toilette, lampe suspension, pendule, commode, banques, etc.

25 0/0 d'intérêt par an, payables tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit Financier, 134, r. Rivoli, Paris.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts. S'adresser à M. Fontaine, tapissier rue du Plat.

AVANCES de fonds aux propriétaires et commerçants s. simple signature. Province et Etranger. Ecr. comptoir Financier, r. Rivoli, Paris.

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52^e N^o par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Union, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Etablissement Thermo-résineux du MARTOURET

Près DIE (Drôme). — Du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre.

Premier fondé en 1852. — On ne fait usage que de Copeaux de Pins Mugho frais et abondants (condition essentielle de succès) au cune analégie avec les nombreux imitateurs, résultat merveilleux, salle d'inhalation. — Renseignements : Docteur Benoit père, propriétaire-directeur. — Se tenir en garde contre les manœuvres de nombreux plateurs soudoyés. — 8 et 10 fr. par jour, tout compris, sans exception.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU

VEDNET

La Perle des Eaux de Table

RAOUL BRAVAIS

RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 25, Avenue de l'Opéra

Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : PER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses

EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE

J. BOULET et C^{ie}, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour écrire l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile

à 2 francs le cachet.
S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n^o 994.

CAPSULES DARTOIS

seul remède contre la Phthisie

A TOUS LES DEGRÉS

Guérissent rapidement : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires, etc.

Prendre 2 à 3 capsules, 3 fois par jour, et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Crocodile qui lient. Exiger le nom DARTOIS

RENTES viagères à 30 ans 10 0/0 à 60 ans 15 0/0, à 70 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0
Crédit Financier 134, r. Rivoli, Paris

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme le quinquina des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillères à café suffisent par jour.

Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac, Guérit Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.

Dép. principal à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra

On trouve également le Per Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Favier, Poncet, J. Grand, F. Guillaumont, Monvenou, successeurs
docteur Albin Meunier, Poizat nouveau, Collet, pharm. Lardet, Signoud, successeur ; Antoine Lestra, Finaut, Bouchard et Bourne, Simon Bousset, Cherbanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle Bonon frères, Verrière, Biatrix aîné et Cie, Châtelain et Bartolein, Pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie male de Mazade et Daloz. — (G^{re}) Palissot et Albert, Léoras.

EN VENTE

AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

LE BOTTIN GENEVOIS ET SUISSE

pour 1882

6 FRANCS l'exemplaire relié 6 FRANCS